

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4227

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Etude urbaine - Demande de subvention auprès de la Commune et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4227**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Etude urbaine - Demande de subvention auprès de la Commune et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Parilly à Bron fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain (ORU) contractualisée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), qui a pour objectifs de :

- relier et ancrer le quartier dans la ville,
- diversifier l'habitat et faire évoluer des typologies de logement par la construction de programmes mixtes (logements locatifs sociaux, locatifs privés, en accession abordable ou libre),
- maintenir et développer les équipements publics : affirmer une identité culturelle forte,
- conforter les commerces et services de proximité, favorisant une diversité fonctionnelle du quartier,
- donner un caractère urbain aux espaces publics, préserver la qualité des espaces verts et de loisirs.

Le programme de cette convention partenariale comprend, notamment, une opération de démolition/reconstruction de logements publics sociaux dans le secteur nord de Parilly et la construction de logements diversifiés, en accession et locatifs libres. L'implantation d'équipements culturels structurants, le centre chorégraphique Pôle Pik et la nouvelle médiathèque, accompagne la transformation du quartier.

Les partenaires signataires se sont engagés à réaliser, avant la fin de la convention, une réflexion sur le secteur centre du quartier. C'est pourquoi, afin de préparer l'élaboration du futur programme national de rénovation urbaine (PNRU 2), la Communauté urbaine de Lyon a engagé avec ses partenaires une étude urbaine permettant de définir un schéma directeur pour le quartier de Parilly.

Le coût de l'étude sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine est estimé à 102 880 € TTC et son financement est réparti comme suit :

- | | |
|----------------------|------------|
| - Commune de Bron : | 15 000 €, |
| - ANRU : | 25 800 €, |
| - Communauté urbaine | 62 080 € ; |

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de :

- la Commune de Bron, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €,

- l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 800 €,

dans le cadre de l'étude urbaine du quartier de Parilly à Bron,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 40 800 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 74718 et 74741 - fonction 824 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.